

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00073**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002282
Commission	<b>Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales</b>		
Direction en charge	Achats et Logistique		
Objet	Acquisition de fournitures, services et travaux pour la Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole n°2024-2 - Convention de groupement de commandes - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, 100 - Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Absents-Excusés**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER, M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON, Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

M. Gilles ARTIGUES

**Absents**

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

La Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole ont des besoins communs en matière « d'achats de travaux, fournitures et services ».

Aussi, ces trois collectivités ont décidé de se rapprocher et d'établir un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique.

## ■ Motivation et opportunité

L'engagement dans une démarche d'achat groupé trouve son fondement dans un objectif de massification et de rationalisation des achats.

Seront concernés les contrats publics relatifs aux achats suivants :

Famille d'achat	Intitulé	Travaux	Fourniture	Service
Alimentaire	Conception et fourniture de plateaux repas		X	X
Alimentaire	Services de traiteur		X	X
Énergie	Nettoyage de cuves			X
Travaux	Travaux acrobatiques sur le patrimoine bâti	X		X

## ■ Contenu

### 1 – Le champ d'intervention du groupement de commande

Le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de consultations dans ces domaines et en dehors de cette structure, ses membres conservant en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement.

### 2 – Le groupement de commandes

Le groupement de commandes a vocation à organiser des procédures permettant à ses membres d'acquérir les prestations et biens qu'ils auront, sous leur seule responsabilité, préalablement déterminés.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement dûment désigné dans chaque procédure signera et notifiera les contrats et les éventuels avenants en cours d'exécution pour l'ensemble des membres du groupement pour tous les types d'achats.

### 3 – Les modalités financières

Selon les dispositions de chaque contrat :

- soit chacun des membres du groupement s'assure ensuite de la bonne exécution financière et technique de ce dernier pour ce qui le concerne,
- soit le coordonnateur exécutera le contrat pour l'un ou l'autre membre du groupement et sollicitera le remboursement pour l'émission d'un titre de recettes accompagné de son justificatif.

### 4 – La consultation

La procédure de passation des contrats publics et leur éventuel allotissement seront déterminés par le coordonnateur du groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique.

### 5 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date à partir de laquelle elle sera rendue exécutoire. Elle ne saurait concerner des procédures lancées après l'échéance de l'actuel mandat municipal, étant convenu que cette date de fin correspond à la date d'installation du nouveau conseil municipal. Cependant, s'agissant de l'exécution, elle perdurera jusqu'à l'échéance des contrats concernés.

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Étienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote :

Pour Extrait  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

secretaire@